1. Préavis d'adjudication de contrat

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, offrant ainsi à d'autres fournisseurs potentiels l'occasion d'exprimer leur intérêt pour le contrat par la présentation d'un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le présent PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée à l'article 13 ci-après, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) requièrent l'établissement d'une base de données externe qui recensera un grand éventail de données fiables et aisément accessibles sur la portée et les retombées de la recherche afin d'améliorer le suivi du financement de la recherche en santé, tant au Canada qu'à l'étranger.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Les fournisseurs qui songent à déposer une soumission doivent démontrer dans un énoncé des capacités qu'ils satisfont aux exigences ci-dessous.

- Assurer l'accès aux éléments suivants :
 - Articles retirés;
 - Nombre de citations reçues;
 - Métadonnées des citations;
 - Bases de données en libre accès;
 - Mentions de la recherche et du financement des IRSC dans les médias traditionnels et sociaux (vidéos sur YouTube, conférences TED, entretiens ou blogues de chercheurs appuyés par les IRSC, etc.);
 - Brevets canadiens ou étrangers;
 - o Documents fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux stratégiques
 - Articles publiés dans des langues autres que l'anglais et le français (comme l'espagnol);
 - Métadonnées sur le financement des subventions;
 - Collaborations internationales (p. ex. dans le cadre de programmes de subventions ou de brevets);
 - Documents stratégiques internationaux;
 - Congrès (organisation, participation, présentations, résumés de recherche acceptés, etc.);
 - Publications financées par les IRSC fortement médiatisées
- Proposer une interface présentant les caractéristiques suivantes :
 - Être interrogeable par les organismes de financement de la recherche;
 - Permettre aux utilisateurs de cibler uniquement les articles et les ensembles de données en libre accès:
 - Faciliter l'accès aux données, leur téléchargement et leur intégration sans heurts aux systèmes des IRSC;

- Offrir une fonctionnalité de recherche avancée (métacaractères, opérateurs booléens d'élargissement ou de circonscription, de proximité et de troncature, etc.);
- Autoriser les utilisateurs à accéder à l'interface de programmation d'application
 (API) afin de leur permettre de réaliser ou de reproduire des recherches complexes;
- Reposer sur un système multilicences (c.-à-d. qui autorise de multiples connexions simultanées).
- Disposer d'outils d'analyses avancées (tendances, état du réseau, données géographiques, etc.).
- 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujetti à l'accord commercial (ou aux accords commerciaux) suivant(s) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé;
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG);
- o Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);
- Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni (ACC Canada–Royaume-Uni);
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC);
- Accord de libre-échange Canada-Colombie;
- Accord de libre-échange Canada-Honduras;
- Accord de libre-échange Canada-Corée;
- Accord de libre-échange Canada-Panama;
- o Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP);
- o Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU).
- 5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après est, à notre connaissance, le seul soumissionnaire qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur comprenant suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans le présent PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires.

Au total, 19 bases de données ont été examinées. Au regard des besoins opérationnels énoncés plus haut, seules deux bases de données sortent du lot et ont été considérées viables : Altmetric et Dimensions, toutes deux offertes par Digital Science.

Les autres soumissionnaires ont été écartés pour des motifs divers, parmi lesquels : taille de la plateforme, qualité des données, fiabilité des sources de données, liens entres les données, exhaustivité des données sur les retombées de la recherche (veuillez vous reporter à l'analyse de rentabilité pour plus d'informations). Sur la seule question des données, leurs plateformes ne comprenaient qu'un nombre restreint de revues scientifiques ou, à la différence de celles de Digital Science, ne mesuraient pas la portée et les retombées de la recherche (métadonnées sur le financement des subventions, renseignements sur les essais cliniques et les brevets canadiens, ressources gouvernementales liées à la santé, documents stratégiques et mentions de travaux de recherche commandités ou financés par les IRSC dans les médias traditionnels et sociaux).

À notre connaissance, Digital Science est la seule entreprise en mesure de fournir les services requis.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) – une seule personne est capable d'exécuter le marché.

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- o l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) Article 513.1(b) (iii);
- l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé – Obligations découlant de l'AMP – Article XIII, 1 (b) (iii);
- o l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) Article 19.12 (b) (iii);
- l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) Article 15.10, 2
 (b) (iii);
- l'Accord de continuité commerciale Canada–Royaume-Uni (ACC Canada–Royaume-Uni)
 Article I.1:
- l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) Article Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c);
- o l'Accord de libre-échange Canada-Colombie Article 1409 (b) (iii);
- o l'Accord de libre-échange Canada-Honduras Article 17.11 2 (b) (iii);
- l'Accord de libre-échange Canada-Corée Article 14.3, obligations découlant de l'AMP Article XIII, 1 (b) (iii);
- o l'Accord de libre-échange Canada-Panama Article 16,10 (b) (iii);
- o l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) Article 1409 (b) (iii);
- o l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) Article 10.13 (b) (iii).
- 8. Titre de propriété intellectuelle
 - Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.
- 9. Période du contrat proposé ou date de livraison
 - Période initiale : Le contrat proposé vaut pour une (1) année, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
 - Année d'option 1 : Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.
 - Année d'option 2 : Du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.
 - Année d'option 3 : Du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028.
 - o Année d'option 4 : Du 1^{er} avril 2028 au 31 mars 2029.

10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, toute option comprise, est de 1 018 453,23 \$ (TPS/TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Digital Science 625 Massachusetts Ave, Cambridge, MA, 02139

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le présent PAC peuvent transmettre par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure à l'article 14 ci-après d'ici à la date de clôture précisée à l'article 13 ci-dessous. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

13. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés des capacités sont le 22 février 2024 à 14 h (HE).

14. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Nom: Zoe Barr

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement et de la passation de marchés

Adresse: 160, rue Elgin, Ottawa (Ontario) K2P 2P7

Courriel: zoe.barr@cihr-irsc.gc.ca